

Nancy, le

JJK/CC 70

28 SEP. 2015

CARL-OTTO GENSCH
ÖKO-INSTITUT E.V.
SUSTAINABLE PRODUCTS ET
MATERIAL FLOWS DIVISION
MEZHAUSER STR. 173
D 79100 FREIBURG

Dossier suivi
par Jean jacques KOZEBROCKI
jkozebrocki@departement54.fr
Tél 03 83 94 56 27

Objet : demande d'exemption n° 29 des articles en cristal dans le cadre de la directive ROHS 69/493/EEC

Monsieur,

L'association European Domestic Glass a déposé, le 16 janvier dernier, une demande de renouvellement par les cristalliers, français et européens, de l'exemption européenne accordée en juin 2011, pour une durée de 5 ans, concernant les éléments en cristal entrant dans la composition des équipements électriques et électroniques (directive Restriction of Hazardous Substances Directive).

Le département de Meurthe-et-Moselle souscrit pleinement aux mesures sanitaires coordonnées par la Commission Européenne et susceptibles d'améliorer la santé des populations en matière d'utilisation de métaux tels que le plomb relevant du règlement REACH (Registration Evaluation Autorisation and restriction of CHemicals) et de la directive ROHS (Restriction of Hazardous Substances Directive).

Toutefois il lui apparaît que l'application de cette dernière aux éléments en cristal entrant dans les équipements électriques et électroniques doit s'effectuer avec discernement.

Il convient en effet de souligner la spécificité de l'usage de l'oxyde de plomb dans la fabrication du cristal et l'absence actuelle de substitut, malgré les efforts de recherche importants accomplis par les cristalliers ces 20 dernières années.

Il est d'ailleurs d'évidence qu'un très faible volume d'articles en cristal est jeté en décharge compte-tenu de l'attachement des propriétaires de lustres, luminaires, chandeliers, candélabres... à ces objets de prestige qui font la renommée de nos maisons dans le monde entier.

Les cristalleries lorraines, qui peuvent s'enorgueillir de marques connues internationalement telles que Baccarat, Daum, Saint Louis..., se sont toujours situées au cœur de l'histoire industrielle et sociale de notre région et constituent un patrimoine économique et culturel auxquels chaque Lorrain est attaché.

Dans un secteur en difficulté l'application de cette directive conduirait des fleurons comme Baccarat ou Daum à être privés d'une part importante (estimée au tiers) de leurs chiffres d'affaires et porterait préjudice à la pérennité des entreprises comme aux territoires Meurthe-et-Mosellans d'accueil de leurs sites de production.

Près d'un millier d'emplois directs sont menacés en Lorraine.

Au-delà des familles des 500 employés du seul site de Baccarat, c'est l'ensemble du pays du Lunévillois qui serait une nouvelle fois affecté par cette mesure.

C'est également la transmission de savoir-faire d'exception auprès des jeunes générations qui serait mise en cause.

Au regard de la définition du cristal, de l'absence d'alternative équivalente en termes de propriétés optiques, d'économies d'énergie et de qualité esthétique, du caractère patrimonial et historique de cette activité, de la nécessaire transmission des savoir-faire liés à sa fabrication, de l'importance de la pérennité des cristalleries pour la vie et l'économie de leurs territoires d'accueil, le département de Meurthe-et-Moselle soutient la demande soumise par les entreprises concernées pour une dérogation de 10 ans.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le président du conseil départemental,
Mathieu KLEIN

Nancy, le

JJK/CC 71

28 SEP. 2015

CARL-OTTO GENSCH
ÖKO-INSTITUT E.V.
SUSTAINABLE PRODUCTS ET
MATERIAL FLOWS DIVISION
MEZHAUSER STR. 173
D 79100 FREIBURG

Dossier suivi
par Jean Jacques KOZEBROCKI
jkozebrocki@departement54.fr
Tél 03 83 94 56 27

Subject: Application to exempt n°29 of crystal glass a part of the directive ROHS 69/493/EEC

Dear Sir,

On January 16th, 2015, the European Domestic Glass association submitted a renewal request so that European and French glass manufactories could obtain the European exemption issued for 5 years from June 2011, concerning the pieces of crystal which are used for electric and electronic equipment (Restriction of Hazardous Substances Directive).

Meurthe-et-Moselle County Council fully agrees with the sanitary measures coordinated by the European Commission to improve public health by using metals such as lead according to the REACH rule (Registration Evaluation Authorization and Restriction of Chemicals) and the ROHS directive (Restriction of Hazardous Substances Directive).

Nevertheless, we think that this rule has to be used wisely when it comes to crystal pieces used in electric and electronic equipment. Indeed, there is no substitute for lead oxide in the field of crystal production, in spite of the manufacturers' efforts to find an alternative solution along the last twenty years.

By the way, it is obvious that very few crystal products are thrown away, as people are fond of their chandeliers, lamps and candelabrum, considered as prestigious objects.

Crystal manufactories of our county and region, proud of their internationally-known commercial brands such as Baccarat, Daum, Saint-Louis and others, are part of our industrial and social history. They constitute an economic and cultural heritage our population is attached to.

If the European rule is applied with excessive rigour, these famous manufactories which are already in deep economic trouble will inevitably be put in deeper trouble (they could lose 30 p. cent of their turnover) and their financial structures will get even weaker.

Consequently, almost a thousand jobs are in danger in our region. Because of 500 foreseeable job losses in Baccarat, the southeastern part of our county – which already suffers from economic and social problems – would fall apart even more.

This measure would also mean the loss of professional and technical skills, as well as the end of a long-time knowledge transmission.

In view of crystal chemical composition, because there is no appropriate alternative in terms of optical property, energy saving and esthetic quality, bearing in mind the historical heritage of this activity and its economic impact, Meurthe-et-Moselle County Council knows that this activity's durability is vital for our territories and population.

Because of all these reasons, Meurthe-et-Moselle County Council fully supports the request of the crystal manufactories that wish to obtain exemption for ten more years.

Yours faithfully,


Mathieu KLEIN
President